

NOTE D'INFORMATION

Mise à disposition du formulaire d'avis d'absence des pharmaciens d'officine



Il est porté à la connaissance des pharmaciens d'officine que le formulaire relatif à la notification d'absence est désormais disponible sur le site officiel de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé.

Les pharmaciens concernés sont invités à télécharger ce formulaire, à le renseigner dûment et à le transmettre à l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé, via l'email : **Secretariat2.inspection@ammeps.gov.ma**, en cas d'empêchement ou d'absence pour une durée inférieure à un mois ; et ceci, conformément aux dispositions de l'article 123 (point 1) de la loi n° 04-17 portant code du médicament et de la pharmacie.

Rabat, le 04/07/2026

